

- 5 AVR. 2017

2017/1414

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **32**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **22/03/2017**

Date d'affichage : **23/03/2017**

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du jeudi 30 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 30 mars à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Eric MASSON, 1<sup>er</sup> adjoint,

**PRESENTS** : Marc Etienne LANSADE - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

**POUVOIRS** : Audrey TROIN à René LE VIAVANT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Renée FALCO à Margaret LOVERA / Michel BERTIN à Marc Etienne LANSADE / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jonathan LAURITO / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Ernest DAL SOGLIO à Malika OUAREZKI /

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

Par délibération n° 2012/148 du 20 décembre 2012, le Conseil municipal avait approuvé la création d'un budget annexe « extension du Parc d'activités Saint-Maur » sans personnalité morale ni autonomie financière, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14 et assujetti à la TVA.

L'objet de ce budget annexe était d'individualiser les opérations d'acquisitions et de cessions de terrains ainsi que des frais liés à l'aménagement de la zone.

Compte tenu du transfert de la compétence développement économique à la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce budget n'a plus lieu d'être.

Il convient donc de procéder à la clôture et d'arrêter les comptes du budget annexe « extension du Parc d'activités Saint-Maur » à la fin de l'exercice 2016, après vérification de leur concordance avec les comptes du comptable public.

**N° 2017/036**

**CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES SAINT-MAUR »**

CM 30/03/2017

N° 2017/036

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES SAINT-MAUR »

Ce budget n'ayant connu aucune réalisation, il n'y a pas lieu de prévoir de reprise des résultats dans les comptes du budget principal de la ville.

Les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer.

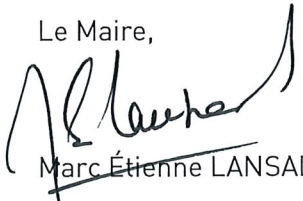
Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide la clôture du budget annexe « extension du Parc d'activités Saint-Maur ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 25 POUR - 6 CONTRE** (Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI) - **1 ABSTENTION** (Pascal CORDE).



Le Maire,

  
Marc Étienne LANSADE